

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2026**

Bac blanc

## ARTS

### Arts plastiques

Durée de l'épreuve : **3 h 30**

#### ***Matériels autorisés***

*3 feuilles de papier machine blanc A4*

*Papier brouillon*

*Seuls les supports fournis sont autorisés.*

*Le matériel graphique (noir-blanc/couleur), ciseaux, colle et adhésifs personnels au candidat sont autorisés.*

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire est interdit.*

Ce sujet comporte **7** pages numérotées de **1/7** à **7/7**.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

#### **Répartition des points**

<b>PREMIÈRE PARTIE</b>	12 points
<b>DEUXIÈME PARTIE</b>	8 points

## **PREMIÈRE PARTIE**

TOUS les candidats doivent traiter le sujet suivant :

### **Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique.**

À partir de la sélection d'au moins deux œuvres du corpus que vous analyserez, développez une réflexion personnelle, étayée et argumentée, sur l'axe de travail suivant : **la représentation de la nature et la matérialité.**

Vous élargirez vos références à d'autres œuvres de votre choix.

- 4 documents en annexe 1

## **DEUXIÈME PARTIE**

Vous traiterez un sujet au choix entre le sujet A et le sujet B.

Vous indiquerez sur votre copie le sujet retenu.

### **Sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art.**

L'art, les sciences et les technologies :

#### **Assimilation, appropriation, réorientation de connaissances scientifiques et de technologies pour créer**

En vous appuyant sur le document fourni, vous développerez un propos personnel, argumenté et étayé sur **l'usage de technologies numériques et l'image.**

- 1 document en annexe 2

## **OU**

### **Sujet B : note d'intention pour un projet d'exposition.**

À partir d'une œuvre choisie dans le corpus de la première partie, vous développerez un projet d'exposition en présentant vos intentions et les modalités envisagées.

Votre projet doit :

- respecter obligatoirement l'intégrité de l'œuvre du corpus ;
- **porter sur la nature et les phénomènes naturels.**



**Rosa Bonheur (1822-1899), Labourage nivernais,**  
1849, huile sur toile, 133 x : 260 cm, achat après commande de l'État en 1849, musée  
d'Orsay

Annexe 1 (document 3)



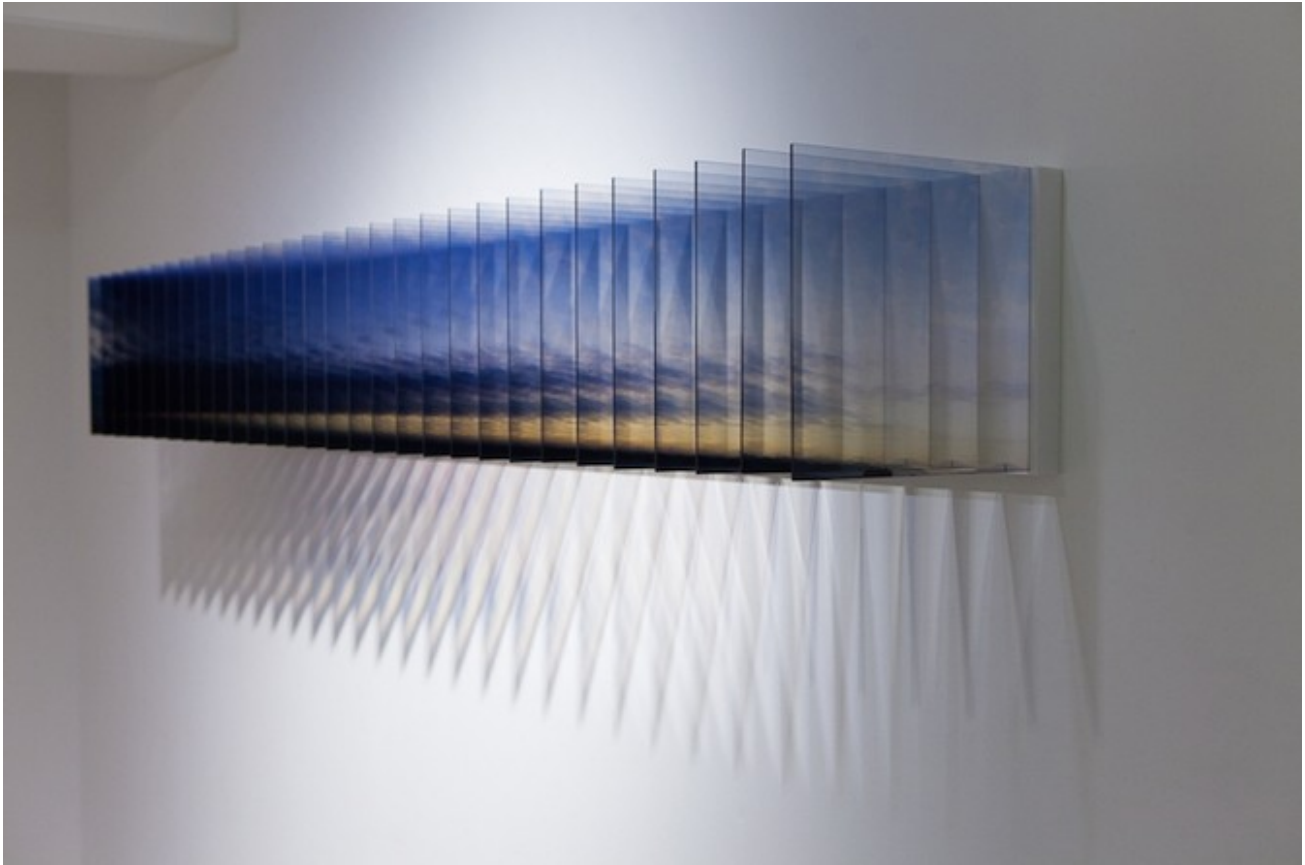
**Lionel Sabatté, La Meute, 2006-2011, poussière sur armature en fer, chaque loup env : 96 x 160 x 76 cm**

Annexe 1 (document 3)



**William Turner, Lucerne depuis le lac, 1800-1851, 29,5 x 47,3 cm**

Annexe 1 (document 4)



**Nobuhiro Nakanishi**, Layered Drawings, photographies prises à quelques secondes d'intervalle et imprimées sur du film transparent.



Boris EL DAGSEN, **Pseudomnesia : The Electrician**, photographie générée par une I.A qui a reçu le prix SONY WORLD PHOTOGRAPHY AWARD

“( ) Ce questionnement est entré au cœur du débat en avril dernier, lors de la remise du prix Sony world photography award. Primé pour ses portraits représentant deux membres de générations différentes d’une même famille, Boris Eldagsen a tout simplement refusé le trophée. Pratiquement personne n’avait réalisé que ses photos étaient en réalité fabriquées par l’IA. Tel un lanceur d’alerte, le photographe allemand s’en est expliqué par un communiqué, nous invitant tous à nous interroger sur l’avenir de cette pratique : “J’ai voulu comprendre si les grandes instances de la photo étaient prêtes à comprendre ce que l’IA allait révolutionner dans le milieu. Elles ne le sont pas. Tous les professionnels de ce secteur doivent avoir une discussion ouverte sur le sujet, afin que l’on se mette d’accord au plus vite sur ce qu’est une photographie, et sur ce qui ne l’est pas”. ”

Stéphane Durand, article Y’a pas photo : quand l’I.A transcende la photographie, publié le 22 mai 2023 sur le site de Mixte Magazine.

<https://www.mixtemagazine.com/article/ya-pas-photo-quand-li-a-transcende-la-photographie>